

LA JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA TUBERCULOSE

DE M. ANDRÉ DU BUS DE WARNAFFE

À MME CÉCILE JODOGNE, MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ

**Mme Cécile Jodogne, ministre.-** J'ai effectivement pris connaissance des dernières données sur la réalité de la tuberculose en Belgique et en particulier à Bruxelles. Je ne dois pas vous rappeler que la Commission communautaire française investit proportionnellement un montant assez important, puisqu'il s'agit de pas moins de la moitié du subside au Fonds des affections respiratoires (Fares). Nous sommes à égalité avec la Région wallonne.

Vous l'avez souligné, c'est notamment parce que la tuberculose est beaucoup plus présente dans les villes et en particulier dans les grandes villes. Bruxelles ne fait pas exception.

Il faut quand même aussi rappeler qu'il existe un protocole d'accord entre les différentes entités fédérées conclu le 25 juillet 2013, qui concerne la prise en charge des patients atteints de tuberculose et qui établit les rôles entre le niveau fédéral et les Communautés et Régions en la matière.

Je vais à nouveau faire référence à la conférence interministérielle de la santé publique qui s'est déroulée lundi, puisque dans le cadre du protocole d'accord en matière de prévention, au même titre que pour le tabac, un chapitre entier est consacré à la prévention de la tuberculose. Dans ce protocole sont établies les responsabilités de l'État fédéral et celles des Communautés et Régions.

Le suivi de ce protocole va maintenant être mis en œuvre avec les différentes mesures selon les ministres concernés. Le travail se poursuit.

C'est vrai que le Fares réclame depuis longtemps un plan national relatif à la tuberculose. Je ne suis pas certaine que ce soit le levier le plus adéquat ou le seul indispensable. Je fais référence aux discussions que nous avons eues il y a quelques semaines au sujet du Plan sida. Ce qui compte avant tout, c'est la volonté politique des autorités concernées de se mettre ensemble pour lutter contre ce fléau.

Dans ce cadre-là, je donne plutôt la priorité à la concertation et la cohérence des actions au niveau bruxellois avec la Commission communautaire commune et la Vlaamse Gemeenschapscommissie. Des discussions sont en cours dans le cadre du Plan de santé bruxellois, mais aussi dans le cadre du Plan d'action bruxellois de lutte contre la pauvreté. En effet, les conditions de vie sont souvent déterminantes, plus que le pays d'origine ou la manière dont sévit la maladie dans le pays d'origine. C'est pourquoi des mesures sont discutées dans le cadre de ces deux plans.